

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 7 JUILLET 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 7 juillet 2015, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;  
Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est également présente

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2015-07-215

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2015-07-216

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015.

2015-07-217

Adoption du rapport du directeur général re séance extraordinaire du 15 juin 2015 –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter le rapport de Monsieur Serge Gibeau, directeur général, relativement à la séance extraordinaire du 15 juin 2015.

2015-07-218

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	45352	exploitation des eaux usées	1,974.41\$
- Lavery	1259992	dossier Civbec, sablière	792.76\$
- Laboratoire d'analyse S.M.	1327250	analyse d'eau	88.53\$

- Laboratoire d'analyse S.M.	1330403	analyse d'eau	88.53\$
- Pharmacie Maxime Lemieux	12/06/2015	panier cadeau naissance	72.97\$
- Pépinière Jacques-Cartier	130363	jardinières	1,034.78\$
- Copicom	55Q1072136	copies couleurs et N/B	428.45\$
- Municipalité St-Paul	1510	2 <sup>e</sup> vers. quote-part incendies	17,080.20\$
- Municipalité St-Paul	1511	2 <sup>e</sup> vers. quote-part 1 <sup>er</sup> intervenants	1,020.54\$
<b>TOTAL :</b>			<b>22,581.17 \$</b>

2015-07-219

Acceptation des comptes à payer en juillet 2015 (document 1A) –  
**CONSIDÉRANT** les comptes et factures élaborées au 7 juillet 2015 au montant de 50,943.84\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de juin 2015 au montant de 50,943.84\$ à être payés en juillet 2015, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2015-07-220

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –  
 Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le directeur général, la directrice générale adjointe ou le maire au montant de 2,594.88\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Master Card		
- Congrès A.D.M.Q	hébergements, repas	2,473.16\$
- Véhicule Récréatif Steve Béland	filtre pour arrosage jardinières	47.13\$
- Cartouche Certifiées	encre imprimante	66.57\$
- Walmart	photo	8.02\$

2015-07-221

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –  
*Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*  
 Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

*Je, soussigné, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Serge Gibeau  
 Secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-07-222

Vente pour non-paiement de taxes : dossier à soumettre à la MRC le Haut-Richelieu –

CONSIDÉRANT les dispositions du code municipal en ce qui a trait aux arrérages de plus de deux ans et à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour les municipalités pour transmettre leur liste respective simultanément à la commission scolaire et à la M.R.C. était le 3 juillet, la municipalité ayant obtenue un délai jusqu'au 8 juillet 2015 en raison de la date de la séance du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes est le 15 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a transmis aux propriétaires endettés envers la Municipalité pour des taxes municipales non payées en arrérages de plus de deux ans un avis de paiement;

CONSIDÉRANT QUE le délai fixé par la Municipalité se terminait le 25 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE le 25 juin 2015 le dossier suivant n'avait pas encore été réglé à savoir :

\* MATRICULE 1796-27-7010

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC du Haut-Richelieu le dossier suivant pour être inscrit à la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes :

\* MATRICULE 1796-27-7010

2015-07-223

Lettre du MTQ re déplacement des panneaux de vitesse 4<sup>e</sup> Ligne –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de Monsieur Alain M. Dubé, directeur de la division ouest de la Montérégie du ministère des Transports confirmant l'acceptation du déplacement des panneaux de vitesse sur le chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne.

2015-07-224

Résolution MTQ re panneau d'affichage à l'intersection du chemin de la 4<sup>e</sup> ligne et de la route 221 –

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a demandé au propriétaire de l'emplacement situé à l'intersection sud-est du chemin de la 4<sup>e</sup> ligne et de la route 221 d'enlever le panneau d'affichage qui y était installé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite installé un nouveau panneau d'identification municipal sur cet emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de confier la conception de ce nouveau panneau d'identification à une firme spécialisée;

CONSIDRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les normes applicables quant aux distances des voies publiques;

CONSIDERANT QU' avant de confier le mandat de conception à une firme spécialisée la Municipalité souhaite obtenir du ministère des Transports une acceptation de considérer la réalisation du projet municipal;

CONSIDERANT QUE la Municipalité s'engage à soumettre au ministère des Transports les esquisses du panneau d'identification.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de demander au ministère des Transports s'il accepte de prendre en considération la réalisation de ce projet municipal.

2015-07-225

Demande de réparation de voirie : intersection rang Saint-Joseph et Montée Blais –

Monsieur Serge Gibeau, directeur général, informe que suite à la réception de la demande du citoyen les travaux de réparation ont été effectués.

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter le rapport verbal de Monsieur Serge Gibeau.

2015-07-226

Nivelage du Petit Rang –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser les travaux de nivelage du Petit Rang ainsi que l'achat de pierres si nécessaire.

2015-07-227

Lignage de rue –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le lignage de rue, ligne de centre et ligne de rive, sur aux endroits suivants :

- Montée Bowman +/- 200 mètres;
- Rang Pir-Vir +/- 2900 mètres;
- Chemin 3<sup>e</sup> Ligne de la Montée Guay à la limite de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : +/- 1300 mètres.

2015-07-228

Travaux correcteurs du système de traitement des eaux usées : autorisation de publier l'appel d'offre via le SEAO –

CONSIDERANT QUE la firme Tetra Tech mandatée par la Municipalité a produit le dossier d'appel d'offres pour la réalisation des travaux correcteurs du système de traitement des eaux usées;

CONSIDERANT QU' il y a lieu de procéder aux appels d'offres.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Madame Mélanie Bisailon, conseillère et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la publication des avis d'appel d'offres sur le SEAO.

2015-07-229

Renouvellement de l'adhésion à COVABAR –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à COVABAR pour la période 2015-2016 au montant de 50.00\$.

2015-07-230

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix : dépenses attribuées au schéma de risque –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture de 13,465.26\$ de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix pour les dépenses attribuées au schéma de risque.

2015-07-231

Régie intermunicipale de prévention des incendies –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des résolutions des Municipalités de Lacolle et de Saint-Blaise-sur-Richelieu relativement au mandat à confier à une firme spécialisée pour effectuer les évaluations des équipements et des immobilisations de chacune des municipalités participantes à la création de la régie intermunicipale de prévention des incendies.

2015-07-232

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

- Comité des Sans Chemise du Haut-Richelieu/Rouville relativement à une demande d'aide financière;
- Justice Alternative du Québec relativement à la médiation citoyenne du Haut-Richelieu;
- Remerciement pour la contribution à la marche pour l'Alzheimer du 31 mai 2015.

2015-07-233

Clôtures système de traitement des eaux usées –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la modification des clôtures donnant accès au site de traitement des eaux usées de la Municipalité.

2015-07-234-1

Accès à la voie publique pour les nouvelles constructions –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que les travaux d'aménagement des accès à la voie publique soient à la charge des requérants.

2015-07-234-2

Nomination d'un plombier re raccordement aux égouts –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer Monsieur Daniel Boisvert à titre de plombier pour effectuer les vérifications aux raccordements aux égouts des nouvelles constructions et ce à la charge des requérants.

2015-07-235

Autorisation de paiement Pavage Citadin re réfection du stationnement de l'édifice municipal –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 27,458.64\$ à Pavage Citadin pour la réfection du stationnement de l'édifice municipal.

- 2015-07-236 Autorisation de paiement Alarme SPL Atout inc transfert des alarmes système de traitement des eaux usées –  
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 1,057.77\$ à Alarme SPL Atout pour les travaux de vérifications au niveau des automates.
- 2015-07-237 Autorisation de paiement Les épandages Robert re fourniture et installation de fibrex –  
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 9,945.34\$ à Épandages Robert pour la fourniture et l'épandage de fibrex dans le terrain de jeux du parc de l'édifice municipal.
- 2015-07-238 Résolution 13993-15 de la MRC le Haut-Richelieu re zone agricole permanent : nouveau décret –  
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer la résolution 13993-15 de la MRC le Haut-Richelieu demandant à la CPTAQ :
- 1) D'obtenir de nouveaux décrets gouvernementaux établissant les limites de la zone agricole en suivant uniquement les lots du cadastre du Québec et de refaire les descriptions techniques et les plans conséquents;
  - 2) Que les nouveaux décrets intègrent les inclusions et exclusions autorisées jusqu'à ce jour dans le cadre du travail de délimitation;
  - 3) D'obtenir une version numérique géoréférencée des limites de la zone agricole compatible avec les systèmes d'information géographique, adaptée aux mêmes échelles cartographiques que le cadastre du Québec;
  - 4) De prendre en compte certains principes essentiels relevant de l'aménagement du territoire soit, l'exclusion des propriétés villageoises scindées en deux par une distance arbitraire de 60 ou 120 mètres faisant en sorte qu'elles relèvent actuellement de deux régimes administratifs (LAU et LPTAA), générant des problèmes administratifs et l'exclusion des propriétés gérées par droits acquis aux abords des périmètres d'urbanisation.
- 2015-07-239 Résolution 13977-15 de la MRC le Haut-Richelieu re piste cyclable Venise-en-Québec/ Lacolle : finalisation –  
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer la résolution 13977 de la MRC le Haut-Richelieu à l'effet d'appuyer les démarches effectuées par les municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville, Venise-en-Québec et Noyan afin que le ministère des Transports complète les sept kilomètres manquant pour relier la Montérégiade via Lacolle et Montréal
- 2015-07-240 Résolution 14002-15 de la MRC le Haut-Richelieu re Grand rendez-vous des régions : orientation vs Pacte rural –  
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer la résolution 14002-15 de la MRC le Haut-Richelieu à l'effet :

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

2015-07-241

Application de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales re installation septique chemin de la 3<sup>e</sup> Ligne –

CONSIDERANT QUE le 5 juin 2014 la municipalité informait le propriétaire de l'habitation identifiée au rôle d'évaluation sous le matricule 1600-83-8154 que la présence d'eau stagnante dégageant des odeurs nauséabondes dans le fossé face à la propriété voisine pouvait provenir de ses installations septiques et lui demandait de fournir à la municipalité des précisions quant à la nature des installations septiques desservant son habitation;

CONSIDERANT QUE le 17 juin 2014, la municipalité informait ledit propriétaire que suite au dépôt de pastilles colorantes fluorescentes dans le cabinet d'aisance de son habitation il a été constaté que les eaux usées provenant de la propriété se déversaient dans le fossé en avant de la propriété voisine et lui demandait de prendre les mesures appropriées pour mettre en place des installations septiques conformes au « Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (c.Q-2, r.22);

CONSIDERANT QUE par sa résolution 2014-07-216 la municipalité mettait en demeure ledit propriétaire de procéder à la mise en place d'une installation septique conforme au « Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (c.Q-2, r.22) avant le 31 juillet 2014 à défaut de quoi la municipalité procéderait à la mise en place de ladite installation septique conformément aux dispositions des articles 25.1 et 96 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDERANT QUE compte tenu que le propriétaire n'a pas donné suite à la mise en demeure prévue à la résolution 2014-07-216, la municipalité lui a signifié une seconde mise en demeure par sa résolution 2014-08-241;

CONSIDERANT QUE ledit propriétaire a informé la municipalité qu'il avait confié un mandat à une firme d'ingénieur pour préparer les plans et devis d'une installation septique conforme aux dispositions du « Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (c.Q-2, r.22);

CONSIDERANT QUE la firme d'ingénieur a précisé, via courriel, à la municipalité que le dossier serait terminé pour le 5 septembre 2014;

CONSIDERANT QUE le 9 septembre 2014, la Municipalité a avisé ledit propriétaire que la firme d'ingénieurs n'avait pas produit les plans et devis requis;

CONSIDERANT QUE le 19 novembre 2014 la municipalité avisait à nouveau ledit propriétaire que la firme d'ingénieurs n'avait pas produit les plans et devis requis;

CONSIDERANT QUE compte tenu du fait que ledit propriétaire n'avait pas donné suite à ses demandes répétées, la municipalité, par sa résolution 2014-12-244 autorisait Monsieur Serge Gibeau, directeur général :

- à retenir les services d'une firme de génie pour effectuer les analyses pertinentes, préparer les plans et devis en conformité avec les dispositions du « Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (c.Q-2, r.22), effectuer la surveillance des travaux et délivrer un certificat de conformité;
- à retenir les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux selon les plans et devis préparés par l'ingénieur retenu par la municipalité;

CONSIDERANT QUE suite à la réception de la résolution 2014-12-244, le propriétaire et l'ingénieur qu'il avait mandaté ont confirmé à la municipalité que le dossier serait remis à la municipalité au plus tard le 10 décembre 2014;

CONSIDERANT QUE le 5 janvier 2015, la Municipalité a confirmé audit propriétaire que les plans ont été déposés au bureau municipal le 16 décembre et que compte tenu du fait que le champ d'épuration sera situé en zone inondable il devrait obtenir une autorisation de la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec;

CONSIDERANT QUE le 20 avril 2015 la municipalité informait ledit propriétaire qu'elle n'avait pas encore reçu les résultats de ses démarches auprès de la CPTAQ;

CONSIDERANT QUE le 29 avril 2015 ledit propriétaire informait verbalement la municipalité que la demande à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec a été transmise par l'ingénieur;

CONSIDERANT QUE le 29 avril 2015 la municipalité a demandé à l'ingénieur de lui faire part de l'état d'avancement de ses démarches auprès de la CPTAQ;

CONSIDERANT QUE le 4 mai 2015, la municipalité réitérait audit propriétaire sa demande du 20 avril 2015;

CONSIDERANT QUE le 10 juin 2015 ledit propriétaire a informé la municipalité qu'il était en attente de son ingénieur;



CONSIDERANT QUE le 11 juin la municipalité demandait à l'ingénieur des précisions quant à l'avancement du dossier et que ce dernier lui a confirmé le même jour qu'il était toujours au dossier et qu'il serait en mesure de statuer dans cette affaire au cours de la prochaine semaine;

CONSIDERANT QUE le 11 juin 2015 la municipalité a transmis audit propriétaire l'échange de courriel avec l'ingénieur et l'a informé que s'il n'y avait pas de suite le dossier sera soumis au Conseil lors de la séance régulière du mois de juillet;

CONSIDERANT QU' aucune suite n'a été donnée au dossier.

EN CONSÉQUENCE il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil :

- que la municipalité se prévale des dispositions de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales qui stipulent que « toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22) ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble;
- d'autoriser M. Serge Gibeau, directeur général, à retenir les services d'une firme de génie pour valider les propositions de l'ingénieur du propriétaire ou préparer de nouveaux plans et devis, effectuer la surveillance des travaux et délivrer un certificat d'autorisation;
- d'autoriser M. Serge Gibeau, directeur général à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de l'autorisation de la CPTAQ;
- d'autoriser M. Serge Gibeau, directeur général, à retenir les services d'un entrepreneur pour réaliser les travaux.

2015-07-242

Appui de la municipalité de Saint-Valentin pour le maintien de la gestion de l'offre en agriculture –

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu compte 130 fermes laitières, 14 fermes avicoles, soit le quart des entreprises agricoles de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces 144 entreprises agricoles opérant sous le système de gestion de l'offre génèrent un revenu de plus de 64 M\$ soit 22% des revenus agricoles de la MRC (MAPAQ – MRC Haut-Richelieu);

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises agricoles créent des emplois et participent activement au développement économique des villes et municipalités du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le Canada négocie actuellement le Partenariat-Trans-Pacifique (PTP), un accord de commerce incluant 11 autres pays;

CONSIDÉRANT QU' une entente est imminente et que le Canada subit de fortes pressions pour ouvrir davantage ses marchés sous gestion de l'offre alors que les importations de produits laitiers et de volaille combleront déjà 8 à 10% des besoins canadiens;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises agricoles sous gestion de l'offre ne reçoivent aucune subvention à la production puisque le prix reçu est basé sur le coût de production des entreprises les plus performantes;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est à la base de la stabilité et de la prévisibilité

- Des prix et des revenus à la production
- Des niveaux d'approvisionnement aux usines
- Des revenus et capacités d'investissement des transformateurs
- Des prix à la consommation

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre donne accès au consommateur à des produits laitiers de grande qualité à des prix comparables à ceux payés par les consommateurs des pays industrialisés qui subventionnent la production agricole;

CONSIDÉRANT QUE le Canada a conclu 12 autres accords de libre-échange, incluant l'ALENA tout en préservant la gestion de l'offre;

CONSIDÉRANT QUE l'économie canadienne et la vitalité de nos régions n'ont pas les moyens de perdre ou affaiblir la gestion de l'offre.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu que la municipalité de Saint-Valentin fasse appel au gouvernement du Canada, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité et n'accorde aucun accès supplémentaire à ses marchés sous gestion de l'offre dans le cadre de la négociation du Partenariat-Trans-Pacifique.

2015-07-243

Arto : adhésion –

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Chamberland, maire, a accepté de siéger au conseil d'administration d'Arto, il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'adhésion de la Municipalité à Arto au coût de 100.00\$.

2015-07-244

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:30 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland,  
Maire

---

Serge Gibeau  
Directeur général